

FORCIPED
Rete latina per le FORMazioni in Cure Infermieristiche PEDIatriche
Réseau latin pour les formations en soins infirmiers pédiatriques

RÈGLEMENT

FORCIPED est un groupement de professionnel-le-s en soins infirmiers issu d'institutions romandes et tessinoises qui vise une formation de qualité pour les étudiant-e-s et les professionnel-e-s en activité dans le domaine des soins infirmiers pédiatriques.

FORCIPED est un réseau à but non-lucratif, neutre sur les plans politique et confessionnel.

Buts

FORCIPED a pour buts de :

- Développer et coordonner un réseau pour les formations en soins infirmiers pédiatriques dans les régions latines de Suisse.
- Collaborer et entretenir des contacts actifs avec les autres organisations régionales et nationales qui poursuivent les mêmes buts ou des buts complémentaires.
- Promouvoir, renforcer et positionner les intérêts d'une formation en soins infirmiers pédiatriques prégraduée, post-graduée et continue.

Mandats

Les mandats sont des activités proposées par les membres et discutées en séance plénière. Les mandats sont validés par le comité directeur en tenant compte des buts et des ressources disponibles. Les mandats sont réalisés par les membres en fonction de leurs intérêts et disponibilités.

Organisation

- Les organes de FORCIPED sont les suivants¹ : Le comité directeur composé de trois membres du réseau, chacun représentant un des domaines clinique, HES et universitaire. Il représente FORCIPED à l'égard de tiers. Il est responsable de la tenue des séances plénières. Les membres du comité directeur sont élus pour une durée de 2 ans par les membres de FORCIPED lors de la séance plénière. Sauf cas de force majeure, la démission d'un membre doit être annoncée par écrit au moins 60 jours avant sa mise en vigueur ;
- La séance plénière convoquée 2-3 fois par année par le comité directeur. Elle est composée de l'ensemble des membres. Chaque membre est un-e professionnel-le² - ou suppléant-e - nommé-e par son institution. Les membres adressent leurs propositions au comité directeur avant ou pendant la séance ;
- Les membres - ou suppléant-e-s - ont le droit de vote. Chaque membre - ou son suppléant - ayant le droit de vote détient une voix. Il n'est pas possible de donner une procuration. Les décisions se font à main levée pour autant que le comité ou un quart des voix présentes ne demande un vote à bulletin secret. La majorité simple des voix présentes est déterminante. Les membres du comité directeur votent. En cas d'égalité des voix, le comité tranche ;
- Le groupe de travail (GT), composé de plusieurs membres qui œuvrent sur un mandat validé par le comité directeur.

Affiliation

FORCIPED est membre de l'Allianz Soins pédiatriques Suisse.

FORCIPED comme organe reconnu indépendant est libre de s'affilier à d'autres associations ou organisations jugées pertinentes pour la réalisation ses buts.

Institutions partenaires

FORCIPED invite les institutions ayant une activité dans la formation en soins infirmiers pédiatriques incluant les institutions de soins et de formation (université, Hautes écoles spécialisées, hôpitaux universitaires et régionaux, soins à domicile et service de santé scolaire) à nommer un collaborateur les représentant. Le représentant remplissant les critères souhaités devient membre de FORCIPED et prend une part active à son fonctionnement.

L'invitation à nommer un représentant est adressée par le comité directeur aux institutions. La demande d'admission est adressée par écrit à un des trois membres du comité directeur à l'aide du formulaire en vigueur. La participation en tant que membre n'engendre aucune cotisation.

La qualité de membre prend fin en cas de démission de l'institution employeur ou en tout temps en adressant par écrit sa démission au comité directeur.

¹ L'organigramme est présenté en page 3.

² Se référer au profil requis et descriptif de la fonction de membre (document de demande d'adhésion)

ORGANIGRAMME FORCIPED

